

Appel à candidature : Mise à disposition de parcelle agricole

Objet : Mise à disposition d'une parcelle agricole sur la commune de Marsac-sur-Don

Date de publication : 13/11/2024

Date limite de dépôt des candidatures : 06/12/2024

1. Contexte et objectifs

La commune de Marsac-sur-Don, propriétaire d'une parcelle située Le Perrin à Marsac-sur-Don (44170), lance un appel à candidature pour la mise à disposition de cette parcelle à des fins agricoles. Cette démarche vise à soutenir l'agriculture locale et à favoriser l'exploitation durable du territoire communal. L'objectif est de permettre à un agriculteur ou une entreprise agricole de poursuivre une activité.

2. Caractéristiques de la parcelle

- **Adresse de la parcelle** : Le Perrin
- **Surface** : 19 530 m²
- **Accès** : La parcelle est accessible par une route communale (rue du Prieuré), adaptée aux véhicules agricoles. Aucune restriction particulière liée à l'accès n'est mentionnée.
- **Actuellement occupée par** : SCEA Le Pratel
- **Type d'exploitation autorisée** : culture
- **Durée de la convention** : 3 ans renouvelable 1 fois.

3. Conditions de candidature

Les candidats doivent soumettre un dossier comprenant les éléments suivants :

- Une **lettre de motivation** détaillant l'intérêt pour la parcelle.
- Une **présentation du projet agricole** (type de culture, méthodes d'exploitation, calendrier prévisionnel).
- Une **justification des compétences et de l'expérience** dans le domaine agricole.
- Un **engagement à respecter les bonnes pratiques agricoles**.

4. Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- Adéquation du projet avec les bonnes pratiques agricoles.
- Expérience et compétences du candidat dans le domaine agricole.

5. Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par voie électronique ou déposés en format papier à l'adresse suivante :

- **Adresse électronique** : info@mairie-marsacsurdon.fr
- **Adresse postale** : Mairie de Marsac-sur-Don, 1 rue Pierre Perchais 44170 MARSAC-SUR-DON
- **Date limite de réception des candidatures** : 06/12/2024

Tout dossier incomplet ou déposé après la date limite ne sera pas pris en compte.

6. Publicité de l'appel à candidature

L'appel à candidature sera publié :

- Sur le **site Internet de la commune** : <https://www.mairie-marsacsurdon.fr/>
- Par **affichage public** à la mairie et dans les lieux publics de la commune.

Pour toute question ou demande d'information complémentaire, les candidats peuvent contacter Karine GUIHO au 02.40.87.54.77 ou par email à info@mairie-marsasurdon.fr.